UCLouvain

ldrop2033

2026

Droit bancaire

5.00 crédits	30.0 h	Q2

Enseignants	André-Dumont André-Pierre ;Bégasse de Dhaem Pauline ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours comporte une analyse du cadre institutionnel des établissements de crédit et du contrôle prudentiel auquel ils sont soumis. Il propose également une réflexion générale sur les services bancaires ainsi que sur l'utilisation du crédit " professionnel " par l'entreprise. Le cours de droit bancaire couvre tout ou partie des sujets suivants : - les établissements de crédit et leur cadre opérationnel; - les institutions de contrôle (CBFA); - les conditions générales des institutions financières; - les services bancaires et le droit de l'informatique... - le libre circulation des capitaux ; - les directives bancaires ; - l'harmonisation dans le domaine des banques et des assurances . - certains contrats de crédit bancaire; - les sûretés propres aux institutions de crédit ; - les mécanismes de garantie ; - la responsabilité du banquier dispensateur de crédit; - les aspects internationaux (garantie à première demande, crédit documentaire, cessions de créance internationales, opérations de gestion de trésorerie) . Le cours porte essentiellement sur les droits belge et européen. Certaines problématiques font cependant l'objet d'une approche de droit comparé ou d'une analyse économique du droit.
Acquis d'apprentissage	**A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :** **Réfléchir et participer** Actualiser ses connaissances, percevoir les passerelles entre les différentes branches du droit, se forger des opinions personnelles et, le cas échéant, faire fructifier l'ouverture résultant d'un stage ou d'un séjour d'échange. 4 **4.1** . Actualiser et parfaire ses connaissances dans les différentes branches du droit de manière autonome, et d'ainsi se forger une solide culture juridique générale. **4.2** Apercevoir, mobiliser et exprimer les liens, passerelles et prolongements unissant entre elles les différentes branches du droit afin d'analyser une situation factuelle. **4.3.** Dans une perspective interdisciplinaire, connaître, comprendre et mobiliser les concepts et théories issus d'autres sciences humaines (notamment l'économie politique, la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'histoire et l'éthique) afin d'appréhender le rôle, la portée et les limites du droit et de la justice.
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Les acquis des étudiants sont évalués au travers d'un examen oral. Ils peuvent également l'être au travers de travaux à remettre en cours d'année.
Méthodes d'enseignement	Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'mpliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en œuvre.
Contenu	Le cours de droit bancaire comporte une analyse tant du cadre institutionnel des établissements de crédit et du contrôle prudentiel auquel ils sont soumis que des relations que les établissements de crédit entretiennent avec leurs clients. Le cours couvre tout ou partie des sujets suivants : - les principes et fondements de la réglementation bancaire ;- les établissements de crédit et leur cadre opérationnel; - les institutions de contrôle et leurs interactions dans le cadre de l'Union bancaire ; - les principales procédures de contrôle ; - la résolution bancaire ; - l'« open banking » (la directive PSD2) ; - les questions juridiques liées à la digitalisation du secteur bancaire ; - le compte et les conditions générales; - les services de paiement ;- la responsabilité du banquier dispensateur de crédit; - les interventions des banques dans le commerce international (garantie à première demande, crédit documentaire, et lettre de

	crédit standby) ; - la responsabilité du gestionnaire de portefeuille. Le cours complète les enseignements de « Financial Markets Regulation » et de « Droit des produits financiers » en s'intéressant à la banque, premier fournisseur de financement au sein de l'économie européenne, et au droit qui lui est applicable. Le cours porte essentiellement sur les droits belge et européen. Le cours entend s'ancrer dans l'actualité. Aussi, les thématiques peuvent évoluer en fonction de celle-ci. Il est en toute hypothèse illustré d'exemples tirés de la pratique quotidienne des enseignants.
Ressources en ligne	Un syllabus, des slides et des lectures sont mis à disposition de l'étudiant sur Moodle
Bibliographie	(1) P-E PARTSCH, Droit bancaire et financier européen.Tome 1 - cadre général - les établissements de crédit, 2è édition, Bruxelles, Larcier, 2016. (2) D. BUSCH, G. FERRARINI (dir.), European Banking Union, Oxford, Oxford University Press, 2020. (3) Traité pratique du droit commercial, T. V, Droit bancaire et financier, Wolters Kluwer, 2016. (4) C. Alter, Droit bancaire général, Bruxelles, Larcier, 2010.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit	DROI2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRLN2M	5		